

Logiciels libres: gardons-nous de légiférer ! Position d'Agoria

Agoria estime que les pouvoirs publics ne devraient pas imposer de préférences ou d'obligations entraînant des discriminations à l'encontre soit des logiciels commerciaux, soit des logiciels libres.

Les autorités publiques doivent prendre les logiciels libres en considération car ils peuvent offrir des avantages considérables aux administrations publiques et aux citoyens dans de nombreuses situations. Toutefois, il faudrait évaluer les solutions basées sur ces technologies dans des conditions identiques à celles utilisées pour les logiciels commerciaux, c.-à-d. sur la base de critères objectifs tels que le coût de possession ('total cost of ownership'), la compatibilité avec les standards ouverts en termes d'interopérabilité, la fonctionnalité, la fiabilité et la sécurité. Agoria estime qu'il ne faut pas imposer d'obligations ou de préférences par voie législative ou réglementaire mais soutient les politiques incitant les autorités publiques à considérer les technologies à source ouverte comme une option.

Tant les logiciels libres que les logiciels commerciaux constituent des outils importants qui devraient coexister et se compléter. Il importe que les autorités publiques retirent un maximum de valeur et de flexibilité de leurs investissements, quelles que soient les conditions de licence de la technologie sous-jacente.

Agoria défend les principes de neutralité technologique et de "value for money" :

- Imposer l'utilisation d'un logiciel sur la base de sa méthode de développement et de commercialisation réduit sensiblement le choix et la flexibilité pour le secteur public et les citoyens. Si les pouvoirs publics devaient introduire des obligations strictes dans leurs politiques d'achat, ils subiraient un handicap concurrentiel par rapport aux autres autorités qui utilisent un large éventail de logiciels.
- Les logiciels libres permettent en effet aux clients d'apporter des modifications spécialisées à une fonction clé pour répondre à un besoin particulier, ce qui procure de la valeur aux clients. Cependant, les technologies commerciales peuvent toutefois avoir des caractéristiques novatrices et supporter des réseaux qui offrent également de la valeur et des avantages. Empêcher explicitement les instances publiques d'exploiter soit des logiciels commerciaux soit des logiciels libres entrave la flexibilité et la productivité.

Synthèse:

Plutôt que d'imposer l'utilisation de logiciels libres ou de leur accorder une préférence, les pouvoirs publics devraient se concentrer sur la mise en œuvre de solutions TI basées sur des standards ouverts. Ces derniers offrent de la valeur aux clients, encouragent le choix du client, créent un climat de saine concurrence et permettent à l'industrie logicielle et TI de se développer dans de bonnes conditions. En outre, en soutenant les standards ouverts, les pouvoirs publics stimuleront l'industrie logicielle nationale car les sociétés du pays disposeront d'une certaine flexibilité et pourront choisir comment rechercher les opportunités sur le marché.

En imposant des obligations ou des préférences, les pouvoirs publics risquent de conférer inutilement une dimension politique à une décision qui devrait s'appuyer sur des critères technologiques ainsi que sur la situation du marché. Tous les logiciels, qu'ils soient commerciaux ou libres, devraient être mis en concurrence selon la fonctionnalité et la valeur qu'ils apportent aux clients.

(*) Un standard ouvert est une spécification accessible à tous (pas forcément gratuitement) et dont l'usage n'est pas limité par un brevet ou d'autres dispositions légales. Les logiciels de source différente peuvent coopérer grâce à l'utilisation d'un standard ouvert commun. De nouveaux éditeurs de logiciels peuvent rendre leur logiciel accessible par l'adoption de ce standard ouvert commun. Cela stimule une saine compétition sur le marché sans qu'aucun des acteurs ne bénéficie d'un avantage compétitif déloyal du fait qu'il contrôle le format de communication.